



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**  
**Cinquante-troisième session**  
19 juin-14 juillet 2023  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Examen périodique universel**

## **Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 6 juillet 2023**

### **53/104. Textes issus de l'Examen périodique universel : Ghana**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution [60/251](#), du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant le Ghana le 24 janvier 2023 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant le Ghana, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations du Ghana sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*26<sup>e</sup> séance*  
*6 juillet 2023*

[Adoptée sans vote.]

<sup>1</sup> [A/HRC/53/7](#).

<sup>2</sup> [A/HRC/53/7/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/53/2](#), deuxième partie, chap. VI.

